



# RAPPEL IMPORTANT INTÉRESSEMENT

En vertu de l'accord en vigueur, l'abondement par l'employeur est de 100 % du versement individuel !

**Plafonné à 800 € sur le PEE et à 450 € sur le PERCOL**

Pour bénéficier de l'abondement maximum vous devez placer 800 € sur le PEE et 450 € sur le PERCO sinon proratisé au montant versé



Attention pas d'abondement sur la Participation



## Date limite de placement 15/04

Le SNECA, premier syndicat du Crédit Agricole.



Adhérez au SNECA  
Scannez le QR code



[sra-sneca.fr](http://sra-sneca.fr)



07 45 35 64 62



[contact@sneca-sra.fr](mailto:contact@sneca-sra.fr)



[www.linkedin.com/in/sneca-sud-rhone-alpes](https://www.linkedin.com/in/sneca-sud-rhone-alpes)

**SNECA**  
Sud Rhône Alpes

S'élever à vos côtés

Ne pas jeter sur la voie publique